Département de Mathématiques **Automne 2016**

MAT1185
STATISTIQUE DESCRIPTIVE, TABLEAUX CROISÉS ET INFÉRENCE
Plan de cours

ENSEIGNANT DU COURS

Nom **Hugues Leduc**
Courriel leduc.hugues@uqam.ca

Groupe	50
Cours magistral	Vendredi 9 h à 12 h (23 et 30 septembre, 28 octobre)
Atelier	Vendredi 9 h à 12 h (21 octobre, 4 novembre)
Examen	Vendredi 11 novembre, de 9 h à 12 h

DÉMONSTRATEURS DU COURS

Nom Nadia Arrouf
Courriel arrouf.nadia@courrier.uqam.ca

Nom Patrick Fournier
Courriel fournier.patrick.6@courrier.uqam.ca

COORDONNATRICE DU COURS

Nom Sorana Froda
Courriel froda.sorana@uqam.ca

Ce cours possède un site Moodle : www.moodle2.uqam.ca

Veuillez le consulter régulièrement; les informations supplémentaires et les annonces relativement au cours y seront affichées. Toute modification imprévue sera annoncée dans ce site.

DESCRIPTION DU COURS SELON L'ANNUAIRE

Ce cours aborde les notions liées principalement aux analyses des relations entre deux variables quantitatives, en particulier les analyses de corrélation et régression avec emphase sur leurs applications en sciences de la vie. Principe des moindres carrés, coefficients de corrélation et de détermination, transformations de variables, tests sur les paramètres.

Objectifs généraux / buts du cours

Familiariser l'étudiant avec la statistique. Le rendre apte à décrire des données à l'aide de graphiques et de statistiques simples, à construire des intervalles de confiance, à faire et interpréter des tests d'hypothèses. Étude des tableaux croisés

Notions importantes du cours

Ces objectifs généraux se concrétisent par des objectifs d'aptitudes et de connaissances spécifiques :

Séance	Matière
Séance 1	Statistique descriptive et loi normale, notions de base sur les variables aléatoires
Séance 2	Inférence statistique sur les moyennes
Séance 3	Inférence statistique sur les proportions et tableaux croisés

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Trois cours magistraux accompagnés de deux séances de travaux pratiques. Les séances de travaux pratiques se passent en laboratoire informatique et portent sur l'analyse de données à l'aide du logiciel JMP.

MATÉRIEL REQUIS

- Le cours suivra le livre **Introduction to the practice of statistics,** 5th edition, W. H. Freeman, New York par Moore, G. and Mc Cabe, P. (2006). Ce livre est disponible à la réserve de la bibliothèque pour consultation.

- **Matériel sur Moodle**
  - Notes de cours (cours magistraux)
  - Énoncés des labos et des travaux pratiques et les fichiers JMP
  - Tables lois statistiques, matière examen, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation de ce cours est faite via deux rapports pratiques et un examen.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Travail pratique #1	**25 %**	**À remettre au plus tard vendredi le 4 novembre 2016 à 16h au secrétariat du département de mathématiques (PK-5151)**
Travail pratique #2	**25 %**	**À remettre au plus tard vendredi le 18 novembre 2016 à 15h au secrétariat du département de mathématiques (PK-5151)**
Examen	**50 %**	**Vendredi 11 novembre 2016 de 9 h à 12 h**

- **L'étudiant doit obtenir une note d'au moins 50% à l'examen afin de réussir le cours.**
- **La note de passage est de 60%.**
- **Les travaux pratiques se font équipe de deux à quatre personnes**
- **Il y aura une pénalité de 5% par jour de retard pour la remise des travaux**

DÉROULEMENT DES EXAMENS

Local : à déterminer

Carte d'identité

L'étudiant doit poser sur sa table sa carte d'identité de l'UQAM au début de l'examen.

Documents et autres

Une feuille de formules et des tables statistiques seront fournies.

Les calculatrices sont permises, y compris les calculatrices graphiques, mais sont interdites celles dont les fonctions sont normalement associées à celles d'un ordinateur (par exemple, la TI-92). Si vous avez des doutes à propos de la calculatrice à utiliser à l'examen, communiquez avec l'enseignant au moins une semaine avant l'examen.

Retard à un examen

Aucun étudiant ne pourra quitter la salle d'examen durant la première heure. Aucun étudiant ne sera admis à la salle d'examen avec plus d'une heure de retard. L'étudiant pourra se rendre à la toilette sur demande, mais ne sera pas réadmis dans la salle d'examen s'il s'absente pour toute autre raison.

Absence à un examen

Si vous *devez* vous absenter d'un examen pour une raison valable (maladie ou autre raison de force majeure), vous devez remplir un formulaire ***dans les 5 jours ouvrables suivant la date de l'examen***. Vous pouvez vous procurer le formulaire au département de mathématiques (local PK-5151) ou le télécharger du site (adresse ci-dessous.) Vous devez *obligatoirement* annexer les pièces justificatives originales. S'il s'agit d'un papier médical, celui-ci doit explicitement affirmer que vous n'étiez pas en mesure de composer un examen le jour en question. Il appartient au Département d'étudier cas par cas les raisons d'une absence et d'autoriser ou non un examen différé.
Les motifs suivants ne seront ***pas*** acceptés :

1) conflits d'horaire avec d'autres cours;
2) billets de voyage;
3) activités professionnelles.

En cas d'incapacité, communiquer par courriel ou par téléphone avec votre enseignant.

Modification ou révision de notes

Les directives concernant une demande de modification ou de révision de note d'un examen se trouvent au www.orh.esg.uqam.ca/vie-etudiante/modification-de-notes.html. Veuillez vous adresser *à votre enseignant* si vous voulez voir votre copie.

Communication des résultats

Les résultats des évaluations vous seront communiqués via le logiciel RÉSULTATS : www.resultats.uqam.ca/etudiant/

POLITIQUE DES EXAMENS DIFFÉRÉS

Proposition R -13-696 présentée par le Comité exécutif

Il est PROPOSÉ que l'Assemblée départementale adopte la politique départementale suivante pour les examens différés :

La possibilité pour un étudiant d'avoir un examen différé n'est pas un droit, mais un privilège. L'autorisation d'un examen différé est de caractère exceptionnel. L'enseignant n'a pas d'obligation d'accepter l'examen différé.

La demande d'autorisation d'un examen différé faite par l'étudiant, l'étudiante doit être étayée et déposée dans un délai de 5 jours ouvrables après la date de l'examen.

Il est de la responsabilité de l'étudiant, de l'étudiante, d'éviter les conflits d'horaire lors de l'inscription. Un tel conflit ne constitue pas un motif pour justifier une demande d'examen différé.

L'enseignant tient compte, dans la rédaction de l'examen différé et de son niveau de difficulté, du temps supplémentaire dont a disposé l'étudiant, l'étudiante pour se préparer.

L'étudiant, l'étudiante qui ne se présente pas à un examen différé a automatiquement 0 à cet examen.

La date de reprise d'un examen est non négociable et il ne peut y avoir de reprise d'un examen différé.

Adoptée à l'unanimité

Proposition adoptée par l'Assemblée départementale de mathématiques lors de sa réunion tenue le 21 mai 2013.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;

- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.